

**Avis d'Appel public à la Concurrence
suite à appel à projet infructueux**

APPEL A PROJETS

**ACCUEIL PERISCOLAIRE
DANS LES ECOLES DU MORNE-ROUGE**

ET EXTRASCOLAIRE

Année 2025/2026

Département de la Martinique – commune de Morne-Rouge
Appel à projets pour garderie périscolaire et accueil extrascolaire

Le temps périscolaire regroupe tous les moments qui encadrent le temps scolaire. Il s'agit donc de l'accueil avant et après la classe ainsi que le temps du repas.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, la ville du Morne-Rouge souhaite renforcer l'offre périscolaire pour l'année scolaire 2025/2026 (du 1^{er} septembre 2025 au 3 juillet 2026) et développer pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires des activités qui concernent l'accueil périscolaire selon les 4 domaines d'activités retenus suivants :

1. Activités d'éveil et de découverte complémentaires aux enseignements et aux projets d'écoles
2. Activités intellectuelles
3. Activités de curiosité et de créativité
4. Activités de socialisation, de coopération et de sensibilisation à l'environnement proche autour d'un projet d'embellissement de l'école

Toutes les écoles de la ville sont concernées par ces domaines d'activités.

C'est dans ce cadre que la ville lance un appel aux différents porteurs de projets.

Le projet devra couvrir les 4 domaines d'activités avec des objectifs généraux et opérationnels, des fiches d'actions précisant le nom de chaque activité destinée aux enfants, l'âge du public visé, la description de l'activité, et les modalités d'évaluation des actions menées.

Accueil extrascolaire

Le temps extrascolaire concerne les activités proposées les mercredis ainsi que les petites et grandes vacances.

Pour ce qui est du temps extrascolaire, le prestataire devra organiser des ACM (Accueil Collectif de Mineurs) sur les mêmes périodes citées précédemment.

Il devra élaborer pour chaque ACM programmé, un projet de qualité ayant des objectifs sportifs, culturels ou autres mais jamais sans le volet pédagogique. Par ailleurs, il est indispensable que les

ACM se déroulent en dehors des locaux scolaires. L'objectif étant d'ouvrir nos enfants sur d'autres sites, de pratiques favorables à un véritable épanouissement. Il est important qu'ils sortent du cadre scolaire.

Les dossiers qui auront satisfait à toutes les modalités de dépôt seront examinés selon les critères d'appréciation suivants :

- La conformité du dossier
- La qualification des animateurs en tenant compte de leur expérience
- Le coût de l'activité

***La date limite de réception des projets est fixée
au lundi 21 juillet 2025 – 12 heures.***

Les dossiers sont à retirer :

Sur la plateforme dématérialisée des marchés : www.marches-securises.fr

1 - Adresse où l'on peut demander des renseignements d'ordre administratif :

***Tous renseignements doivent être demandés via la plateforme dématérialisée
des marchés : www.marches-securises.fr***

Les pièces administratives et les offres devront être rédigées en langue française.

2 - Adresse d'expédition

Les plis parvenus après cette date et heure limites par voie dématérialisée via l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr>, seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Ce dossier dématérialisé doit contenir :

⇒ Dans le cas d'une procédure ouverte :

1. un pli CANDIDATURE et OFFRE contenant les justificatifs à l'appui de la candidature et de l'offre.

Le projet devra être en conformité avec le cahier des charges téléchargeable sur la plateforme des marchés dématérialisés : www.marches-securises.fr

Date d'envoi à la publication : lundi 7 juillet 2025